



## Question femme de ménage

-----  
Par laet59

Bonjour  
Je me permets de poser une question pour mes parents.

Donc mes parents ont une femme de ménage qu'ils payent en chèques Cesu.  
L'état de santé de mon père s'est fortement dégradé et ma mère va prendre une aide à domicile. Nous avons fait une demande D'APA auprès du département qui devrait être acceptée, notamment pour financer des heures de ménage via un organisme agréé.  
Dans ce cas, L'APA n'est pas compatible avec une femme de ménage payée en CESU.  
Pensez-vous que ça puisse être un motif sérieux de licenciement, inattaquable ?  
En effet la dame est très procédurière et serait déjà passée par les prud'hommes avec un autre employeur. J'ai fait quelques recherches. Il semble que pour mettre fin à un contrat Cesu, il faut un motif sérieux...  
Je vous remercie d'avance.  
Très bonne soirée

-----  
Par ESP

Bonjour  
Lui avez vous proposé une rupture conventionnelle ?

-----  
Par laet59

Non, on préférerait le faire de façon indirecte.  
Dans mon esprit, L'APA permettrait de mettre fin au contrat.

-----  
Par ESP

[url=https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/beneficiaire-d-avantages/des-exonerations-adaptees/je-suis-beneficiaire-de-lap-a.html]https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/beneficiaire-d-avantages/des-exonerations-adaptees/je-suis-beneficiaire-de-l-apa.html[/url]

-----  
Par laet59

Merci mais la page semble introuvable